

**REGLES DE SELECTION  
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2018**

**PARACANOE**

## Règles spécifiques à la sélection du collectif de l'Equipe de France Paracanoë

### Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélections qui permettront d'identifier les sportifs français (métropolitains et d'outre-mer) capables d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France de Paracanoë lors de la saison sportive internationale 2018, deuxième année de la paralympiade dont l'objectif principal sera la recherche de l'Or à Tokyo.

Une sélection est soumise à la production d'un niveau de performance correspondant à l'accès à l'une des 8 premières places en finale du championnat du Monde pour les catégories paralympiques et l'accès au podium pour les catégories non paralympiques.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

> La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection.

> Le travail quotidien reste une priorité dans la formation et la préparation des sportifs pour qu'une majorité de payeurs français, dans toutes les catégories, présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'Equipe de France. Elles contribuent pleinement à sa réussite. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Equipe de France.

## Organisation de la compétition de sélections Paracanoë

### 1. Processus d'accès et compétition de sélections des 5 et 6 mai 2018 sur le bassin de Vaires sur Marne

#### 1.1 Processus d'accès et conditions de participation

##### 1.1.1 Processus d'accès

Pour accéder à la compétition de sélection des 5 et 6 mai 2018, les sportives et sportifs devront avoir participé préalablement aux Championnats de France de Fond 2018 ou au test course de printemps des 17 et 18 mars 2018. (Épreuves sur 200 mètres)

Remarque :

-Pour accéder aux Championnats de France de fond, les athlètes doivent avoir été sélectionnés pour cette épreuve. (cf. règlement national de la CNCEL/Paracanoë).

-Pour le test course de printemps les inscriptions sont libres et se feront directement en ligne sur le site FFCK.

-les athlètes ultra marins ne sont pas concernés par ce processus et pourront s'inscrire directement à la compétition de sélection des 5 et 6 mai. La FFCK a la volonté d'accompagner les projets d'athlètes ultra marins en leur permettant de participer aux courses de sélection, au stage de préparation à Vaires sur Marne et à la Coupe du Monde paracanoë à Szeged afin de bénéficier d'une classification internationale et de repères sportifs avec les meilleurs athlètes mondiaux. Un accompagnement spécifique sera ensuite proposé aux meilleurs athlètes ultramarins présentant des résultats significatifs au plan international.

##### 1.1.2 Conditions sportives

- Avoir été classifié ou reclassifié nationalement selon les nouvelles classes définies par l'ICF et approuvées par l'IPC pour les Championnats du Monde 2018 au plus tard à l'occasion des Championnats de France de Fond 2018 ou aux sélections 2018 (session de rattrapage nationale ou classification internationale à confirmer).

Rappel : pour chacune des classes dans le cas d'un doublage d'épreuves :

**Femmes : KL1, KL2, KL3, VL1, VL2, VL3 ; Hommes : KL1, KL2, KL3, VL1, VL2, VL3**

- Etre inscrit en liste ministérielle 2018 et avoir participé aux Championnats de France de Fond 2018 ou au test course de printemps (17 et 18 mars 2018) dans l'une ou l'autre des embarcations en cas de doublage d'épreuves.

ou

Etre invité par le Head Coach de l'équipe de France à l'issue des Championnats de France de Fond 2018 ou au test course de printemps (17 et 18 mars 2018) sur réalisation d'une performance significative et de deux performances significatives dans le cas d'un doublage d'épreuves.

- Etre accompagné par un entraîneur ou référent de club.

##### 1.1.3 Conditions administratives

- Etre licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2003,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international,
- **Pour tous les athlètes, avoir confirmé, en ligne avant le vendredi 20 avril 2018 23H** sa participation aux courses de sélection, et régler le montant de l'inscription en ligne :

- <http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>

\* Montant de l'inscription : 20€/personne pour s'inscrire aux compétitions de sélections.

### **1.2 Programme prévisionnel de la compétition de sélections**

La compétition se déroule les 5 et 6 mai selon le programme prévisionnel diffusé ultérieurement. Attention la matinée du samedi 5 mai sera consacrée aux vérifications des classifications, du matériel et à la réunion d'information paracanoë.

En fonction de la densité des inscriptions, des regroupements de catégorie et ou de classifications seront effectués pour favoriser la confrontation lors des compétitions.

Le programme de cette compétition peut être modifié en fonction des conditions extérieures ou des évolutions du règlement international mais permettra aux athlètes de pouvoir « doubler » kayak et pirogue.

### **1.3 Règlement de la compétition de sélections**

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis aux règles de sélection Equipe de France 2018 de Course en Ligne puis au règlement de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

*Pour rappel, le règlement international stipule que si un compétiteur inscrit dans une course, ne se présente pas au départ d'une course, sans raison valide approuvée par le comité de compétition, il sera disqualifié pour l'ensemble de la compétition.*

#### **1.3.1 Plan de répartition des athlètes dans les couloirs**

La répartition des compétiteurs dans les couloirs s'effectuera par catégorie afin de mettre dans des couloirs adjacents des compétiteurs/compétitrices courant dans la même catégorie.

### **1.4 Principe de classement et de sélection**

A l'issue de chaque finale, les compétiteurs marquent des points selon le barème suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 <sup>er</sup>	0
2 <sup>ème</sup>	2
3 <sup>ème</sup>	3

A partir du classement des courses, les sportifs seront proposés à la sélection 2018 en fonction du niveau de performance de l'épreuve au regard des performances internationales de référence et des possibilités d'inscriptions internationales. **Les sportifs devront avoir réalisé au moins une performance correspondant au niveau nécessaire pour être dans les 8 premiers d'une finale du championnat du Monde pour les épreuves paralympiques, à l'accès à un podium pour les épreuves non paralympiques.** La FFCK a la volonté d'accompagner les projets d'athlètes ultra marins en leur permettant de participer aux courses de sélection, au stage de préparation à Vaires sur Marne et à la Coupe du Monde paracanoë à Szeged afin de bénéficier d'une classification internationale et de repères sportifs avec les meilleurs athlètes mondiaux. Cet accompagnement sera proposé aux meilleurs athlètes ultramarins présentant des résultats significatifs au plan international.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements issus des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France. Il peut minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs Equipes de France.

Conformément à la convention 2018 - Sportif de haut niveau, chaque sportif sélectionné sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2018 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un sportif ne peut honorer tout ou partie de sa sélection (raisons professionnelles, scolaires, santé, de comportement), le sportif suivant au classement de la compétition de sélections peut être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

Les sportifs sélectionnés devront être à jour de leur suivi médical (Suivi Médical Règlementaire pour les sportifs en liste ministérielle, Examen médical correspondant au règlement médical du Haut Niveau Fédéral pour les autres).

## **2. Programme prévisionnel d'actions du collectif Paracanoë :**

- Du 13 mai au 20 mai : stage et Coupe du Monde à SZEGED (HONGRIE)\*
- Du 3 juin au 10 juin : stage et Championnat d'Europe à BELGRADE (SERBIE)
- Du 25 juin au 1er juillet : stage à Temple sur Lot (FRA)
- Du 23 au 27 juillet ; stage de consolidation technique à Vaires sur Marne (FRA)
- Du 6 au 13 août : stage de préparation au Championnat du Monde à Temple sur Lot (FRA)
- Du 18 août au 27 août : stage et Championnat du Monde à MONTEMOR (PORTUGAL)

\*afin d'assurer la continuité entre les sélections et le départ pour la Coupe du Monde de Szeged, un accueil et stage de préparation spécifique sera proposé – du 6 au 13 mai 2018 - aux athlètes ultramarins qui feront partie de la sélection.

La sélection 2018 définira un collectif retenu pour participer à l'ensemble de ce programme. Certains athlètes à potentiel pourront être retenus pour la Coupe du Monde de Szeged et le Championnat d'Europe à Belgrade afin d'évaluer leur niveau au plan international et bénéficier d'une classification internationale officielle.

## **3. Diffusion des sélections**

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu dans les meilleurs délais à l'issue des compétitions sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.